

VIVRE À ANGERS

DÉCEMBRE 2024 / N°467

angers.fr

SOLEILS D'HIVER

Un Noël féerique



En 2024, *Vivre à Angers* revient en images sur des réalisations phare qui ont métamorphosé la ville depuis 10 ans.

AVANT

PAUL GRETHER



Promenade Jean-Turc

Premier chantier des aménagements Cœur de Maine livré en juin 2018, la promenade Jean-Turc dispose d'une voie verte permettant aux piétons et cyclistes de relier le centre-ville à La Baumette. Elle offre aussi des jeux pour enfants et des jets d'eau au pied de la montée Saint-Maurice.

APRÈS



SOPHIE GRANGER

AVANT

DEVISUBOX



Centre de congrès Jean-Monnier

Entièrement rénové en 2019, le centre de congrès Jean-Monnier s'affirme comme un équipement majeur du dynamisme culturel et économique. Son auditorium refait à neuf accueille notamment concerts, spectacles et festivals, mais aussi forums et événements professionnels qui profitent des nouveaux espaces proposés, dont la terrasse ouverte sur le jardin des Plantes.

APRÈS



THIERRY BONNET

Ville d'Angers, boulevard de la Résistance et de la Déportation, BP 80011, 49020 Angers Cedex 02
Directeur de la publication: Christophe Béchu. **Directeur de la communication:** François Lemoulant.
Responsable du pôle digital/médias: Gaël Maupilé. **Rédacteur en chef:** Pascal Le Manio. **Rédaction:** Mathilde Cesbron, Sitraka Guyot, Pascal Le Manio, Julien Rebillard, avec la participation de Tiphaine Crézé, Anne Rocher et Lucie Tanneau. **Photo de une:** Thierry Bonnet. **Contacter la rédaction:** 02 41 05 40 91, journal@ville.angers.fr **Conception graphique:** @agencescoopcommunication 15169-MEP **Photogravure/Impression:** Easycom Imaie. **Distribution:** Médiapost. **Tirage:** 95 000 exemplaires. **Dépôt légal:** 4^e trimestre 2024. **ISSN:** 1772-8347.



Esprit de Noël

Le Père Noël est de retour à Angers, les clés de la ville lui ont été remises, les chalets de Noël ont repris position au Ralliement, au Mail, près de la Maine, nos rues et les vitrines commerçantes rivalisent de lumières et de décorations..., l'esprit de Noël est là et fait plonger notre ville dans la féerie des fêtes de fin d'année.

Et pourtant, à Cholet, les salariés de Michelin vivent la fermeture de leur usine, des entreprises angevines souffrent aussi, le contexte politique national est fait d'instabilités, et la guerre continue de se propager aux portes de l'Europe.

Notre ville est comme une famille, un cocon de protection, un endroit où l'on se sent bien et où l'on reprend des forces pour affronter les défis et les combats qui nous attendent.

C'est mon message pour trois temps forts de cette fin d'année: l'accueil des nouveaux Angevins, les médailles du bénévolat, et nos sportifs à l'honneur.

Angers est forte de ses talents, Angers ne nourrit de ses parcours de vie, de ses nouveaux Angevins qui viennent apporter leur pierre à l'édifice de notre belle ville.

Prenons soin des uns des autres en cette fin d'année, ressourçons-nous de notre ville, gardons un regard émerveillé sur cette magie de Noël.

Profitons de cette "parenthèse" de fin d'année pour prendre des nouvelles de nos voisins, de nos amis, pour diffuser la bienveillance, là où l'intolérance, la violence ou l'indifférence a pris place.

Croyants ou non, diffusons cet esprit de Noël sans retenue, cela sera autant de forces pour démarrer de la plus belle des manières 2025, une année que je souhaite belle et grande pour notre ville et pour chaque Angevine et chaque Angevin.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année! ■

“Profitons de cette 'parenthèse' de fin d'année pour prendre des nouvelles de nos voisins, de nos amis, pour diffuser la bienveillance, là où l'intolérance, la violence ou l'indifférence a pris place.”



Christophe Béchu
maire d'Angers

Lutter contre les incivilités



1/ 2/



3/ 4/



- 1/ Les policiers municipaux sont au contact de la population. 2/ 251 caméras de vidéoprotection sont déployées dans toute la ville.
- 3/ La Ville compte 68 agents de police municipale dont une équipe équestre, ici en patrouille au lac de Maine.
- 4/ Le stationnement gênant et abusif représente 26 % des interventions de la police municipale en 2024.

pour assurer la tranquillité



THIERRY BONNET / ARCHIVES

C'est un fait national qui n'échappe pas au paysage angevin: les incivilités sont en hausse dans l'espace public. Pour y remédier, prévention et répression sont actionnées.

Qu'entend-on par incivilités? Tout ce qui perturbe la tranquillité des habitants, la salubrité de la ville et qui ne respecte pas les règles élémentaires du vivre ensemble. Tags, urine sur les murs et les trottoirs, insultes, dépôts sauvages d'ordures, dégradations, pratiques festives excessives, tapages, rodéos, stationnement gênant..., autant de comportements qui minent le quotidien des Angevins et portent atteinte à la qualité et au cadre de vie.

Verbaliser les stationnements gênants

Le stationnement gênant et abusif, s'il constitue le premier motif d'intervention de la police municipale, a connu une baisse de 15% des interventions. Ce chiffre s'explique notamment par la mise en place de la vidéo verbalisation. Généralisée en décembre 2023, elle permet de sanctionner certaines incivilités liées au stationnement mais aussi des infractions au code de la route: non-port du casque pour les deux-roues motorisés, usage de voies réservées à d'autres catégories de véhicule, circulation à contre-sens, arrêt au stop ou au feu non respecté...

Renforcer la lutte contre les incivilités

Face à l'augmentation du nombre d'incivilités, la Ville souhaite aller plus loin en sanctionnant leurs auteurs. Le conseil municipal du 25 novembre a adopté deux nouvelles mesures. La première: facturer les frais d'enlèvement

des tags, affiches sauvages et autocollants, en plus de l'amende encourue (*lire en page 7*).

La seconde: faire payer le nettoyage des mictions dans l'espace public. Le responsable devra régler l'amende de 135€ et un forfait de 80€.

Ces deux décisions prolongent celle adoptée l'an passé consistant à faire payer la prise en charge d'une personne interpellée en état d'ivresse publique et manifeste. Pour rappel, la vente d'alcool après 20h est interdite en dehors des bars ainsi que sa consommation dans l'espace public.

La police municipale veille au respect de ces arrêtés. Des manquements répétés ont, par exemple, entraîné la fermeture administrative d'épiceries du centre-ville pour plusieurs mois.

Quant aux situations de tapage sur la voie publique ou dans les logements (+29% cette année), elles font également l'objet de sanctions financières et de rappel à l'ordre en lien avec la Justice.

Proximité et prévention

La police municipale déploie ses actions dans tous les quartiers, en proximité avec les habitants dont les demandes sont nombreuses et diverses. L'enjeu: être présent, être vu pour rassurer et accompagner afin de lutter contre le sentiment d'insécurité et de préserver le vivre ensemble, la tranquillité et le cadre de vie. Les équipes participent également à des actions de prévention en matière de sécurité routière et de lutte contre le harcèlement scolaire, auprès des plus jeunes notamment. ■

À quoi sert la vidéoprotection ?

Depuis 2014, pour protéger les Angevins, la majorité municipale a fait le choix de déployer un réseau de caméras de vidéoprotection. Leur implantation s'est organisée pour couvrir les espaces sensibles, les voies de grand passage et les lieux de rassemblement. À ce jour, 251 caméras sont installées, à raison de 25 à 30 nouvelles chaque année en moyenne. Toutes sont reliées au centre de supervision urbain où sont visionnées les images par des agents municipaux assermentés.

Les caméras permettent également de mieux déployer et de sécuriser les moyens humains déployés sur le terrain, en fournissant une connaissance de la situation et de l'environnement. Elles servent enfin à élucider certains faits en identifiant les auteurs en flagrant délit ou à l'occasion de procédure, à la suite d'un dépôt de plainte.

Les images sont conservées 30 jours afin de laisser la possibilité à la police nationale, la gendarmerie et les douanes de les extraire dans le cadre d'enquêtes et de procédures judiciaires. Elles sont ensuite



Les images des 251 caméras de vidéoprotection sont visionnées au centre de supervision urbain.

définitivement supprimées. Depuis 2023, l'ensemble des caméras de la Ville permet aussi la vidéoverbalisation de certaines incivilités liées au stationnement ou encore des infractions au code de la route. À noter : le dispositif est strictement

réglementé afin de préserver les libertés publiques. Un comité d'éthique, formé dès 2015 et renouvelé en 2021, veille au bon usage de l'outil. Il se base pour cela sur une charte de déontologie disponible sur le site de la Ville, angers.fr. ■

EN CHIFFRES

68

agents de police municipale (+ 30% en 10 ans) : équipe "contact et proximité", équipe "surveillance générale", deux équipes de nuit, équipe cynophile et équipe équestre.

30

établissements recevant du public contrôlés depuis le 1^{er} janvier, donnant lieu à 23 procédures pour infraction ou manquement à la réglementation.

10 034

interventions menées par les policiers municipaux en un an. Un chiffre en hausse de 8% par rapport à 2023.

4 000

verbalisations dressées en 2024 pour des faits d'incivilité : consommation d'alcool, ivresse, tapage, miction, stationnement gênant ou abusif...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une charte pour la qualité de la vie nocturne

Ils étaient 19 en 2023, 25 en 2024. Qui ? Les bars et établissements labellisés dans le cadre de la Charte de la qualité de la vie nocturne, mise en place par la Ville. Tous sont volontaires pour apposer sur leur vitrine le macaron "Pas de soirée sans respect". Une manière d'informer le public accueilli qu'ici, les professionnels sont mobilisés et formés dans la prévention des nuisances et conduites à risques : hyperalcoolisation, bruit, discriminations, violences sexistes et sexuelles... angers.fr/vienocturne

De la prévention chez les plus jeunes

Respecter les autres, cela s'apprend dès le plus jeune âge afin de développer très vite les bons réflexes. C'est le cas à l'école Adrien-Tigeot où des temps d'activités périscolaires sont organisés pour lutter contre le harcèlement scolaire (*lire aussi en page 24*). Ce volet prévention, la Ville le développe en direction du public scolaire via plusieurs autres dispositifs. Parmi eux, les permis "piéton" et "vélo" décernés respectivement à 403 et 284 élèves d'élémentaire cette année. L'objectif : apprendre à se déplacer en sécurité pour eux comme pour autrui. Idem pour ce qui est du critérium du jeune conducteur, une opération menée une fois par an sur la place Leclerc. À noter également : l'accueil du Proxi Raid Aventure qui a réuni plus de 700 jeunes à La Roseaie et Monplaisir venus à la rencontre de la police autour d'activités sportives et de défense. Ou encore les classes "Justice" qui offrent une découverte du fonctionnement de la justice et du droit par l'écriture et la simulation d'un procès à partir d'un délit, fictif lui aussi. ■



THIERRY BONNET / ARCHIVES

Dans le cadre du critérium du jeune conducteur, Irigo rappelle aux scolaires les règles de sécurité et de comportement.

NOXAMBULES

Les Noxambules, neuf étudiants et jeunes travailleurs embauchés par la Ville, veillent sur les nuits étudiantes. Leurs missions ? Prévenir et réduire les conduites à risques dans l'espace public (alcool, stupéfiants, bruit...) en dispensant à leurs pairs information, conseil et écoute dans le centre-ville, au plus près des lieux animés et des grands événements.

LUTTE ANTI-TAGS

Les tags "slogan", en grande partie à portée politique, sont un fléau contre lequel la Ville est mobilisée via une brigade dédiée. Elle intervient après un signalement effectué sur la plateforme Mairie 5 sur 5. Par exemple, en octobre, elle a traité 400 m² dans les rues de

Crimée et de la Croix. En plus de la peine encourue, la Ville vient de voter une délibération pour faire payer aux auteurs les frais de nettoyage, en fonction de la superficie recouverte, du revêtement du mur souillé, du temps passé et de la quantité de produits utilisée.



THIERRY BONNET

3 QUESTIONS À...



THIERRY BONNET

Jeanne Behre-Robinson

adjointe au maire à la Sécurité et à la Prévention

Comment jugez-vous la situation angevine en matière d'incivilités ?

Si Angers est encore préservée, nous ne pouvons toutefois pas nous satisfaire du développement de comportements dans l'espace public qui pourrissent la vie de certains Angevins et nuisent au vivre ensemble. J'entends les attentes des habitants et je souhaite leur dire que nous ne nous résignons pas. Nous avons déployé de nombreux efforts en termes de prévention et de pédagogie en pensant que certains de ces comportements allaient se réguler. Force est de constater que tel n'est pas le cas... C'est la raison pour laquelle nous faisons évoluer nos dispositifs. La vie nocturne est riche et participe à l'attractivité de la ville mais elle ne doit pas se faire au détriment des habitants. C'est un équilibre à trouver, dans un respect mutuel.

Sur quels leviers agir ?

La prévention, le dialogue, l'information et la responsabilisation sont les premières réponses à apporter. Quand cela ne suffit plus, il nous faut aller plus loin, plus fort. Je pense aux tapages, aux débordements, au bruit... Nous renforçons nos dispositifs pour sanctionner certains agissements comme les mictions, les tags, l'hyperlcoolisation, les stationnements gênants, notamment aux abords des écoles.

Avec quels moyens ?

La mobilisation au service des Angevins se fait au quotidien, dans l'ensemble des quartiers. L'engagement de tous est essentiel pour allier prévention, accompagnement mais aussi responsabilisation et répression. Nous travaillons par exemple avec les bailleurs sociaux pour déployer auprès de plus de 15 000 foyers un service de médiation de nuit. L'enjeu est d'assurer une présence. À ce titre, la vidéoprotection est un outil efficace de prévention et de répression. ■



La magie de Noël éclaire la ville

Rencontre avec le Père Noël, chalets du marché de Noël, manèges, rendez-vous commerciaux, animations familiales, spectacles, décors et illuminations..., Soleils d'hiver enchante Angers jusqu'au 5 janvier.

Des illuminations qui brillent de mille feux, des décors surprenants ici et là (*lire aussi en page 28*), des rues animées, de délicieuses odeurs flottant dans l'air... Aucun doute, les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Et qui dit fêtes de fin d'année dit Soleils d'hiver! L'opération a été lancée le 28 novembre par l'ouverture du marché de Noël et de sa centaine de chalets répartis place du Ralliement, rue Lenepveu, place du Pilon, place Molière et au jardin du Mail avec le village gourmand de Santa Claus. L'occasion pour les badauds de se restaurer et de faire leurs emplettes; cette offre commerciale venant compléter celle des boutiques du centre-ville.

Le Père Noël et ses lutins

Mais que serait Soleils d'hiver sans la star du moment, le Père Noël? Fidèle à ses habitudes, il a choisi Angers pour venir à la rencontre des petits (et des plus grands) lors de ses déambulations dans les rues et les quartiers (*lire en page 24*) mais aussi dans "sa" maison installée place Sainte-Croix, le temps

d'une photo, d'une confidence voire d'une commande de cadeaux. Quant à ses fidèles acolytes, ses lutins, ils attendent le jeune public et les familles aux salons Curnonsky autour d'ateliers créatifs, de lecture et de jeux.

Spectacles et animations pour les familles

Au programme également: spectacles itinérants les samedis et dimanches jusqu'à Noël; marché des créateurs "La Belle Échoppe" (du 6 au 8 décembre, château); musique, danse et théâtre au conservatoire (du 4 au 20 décembre, auditorium), grand concert de Noël de l'ONPL (15 et 18 décembre, centre de congrès), cirque Beautour (du 21 décembre au 5 janvier, place François-Mitterrand), spectacle "M comme Méliès" (à partir de 7 ans, les 20, 21, 22 décembre et 6 janvier, Le Quai). À retrouver aussi: les manèges (*lire ci-contre*) et l'animation "Mon Noël éco-engagé" proposée par la Maison de l'Environnement, le samedi 14 décembre, au Grand-Théâtre. ■

Programme sur angers.fr/soleilsdhiver et l'application Vivre à Angers.

PRATIQUE

MAISON DU PÈRE NOËL

Mercredi, samedi et dimanche, de 15h à 19h. Mardi 24 décembre, de 13h à 17h. Place Sainte-Croix.

ATELIERS DES LUTINS

Jusqu'au 20 décembre: mercredi, 14h, 15h 45 et 17h 30. Samedi et dimanche, 10h 30, 14h, 15h 45 et 17h 30. Du 21 au 29 décembre: tous les jours, à 14h, 15h 45 et 17h 30. Le 24 décembre, dernier créneau à 14h. Fermés le 25 décembre. Salons Curnonsky.

MANÈGES

Jusqu'au 5 janvier, Carrousel 1900 place du Ralliement, grande roue et sapin magique au village de Santa Claus (jardin du Mail), chenille "La Pomme" place Lorraine et chaises volantes place Molière.

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Pratique pour faire ses achats, les commerces auront la possibilité d'ouvrir les 15 et 22 décembre.

Quintessence, une résidence tournée vers l'environnement

Le concours "Imagine Angers" continue à apporter son lot de livraisons. Après la tour Tip en février 2023 et "l'immeuble-arbre" Arborescence en octobre dernier, c'est au tour du projet Quintessence de voir le jour dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin. Plus précisément au cœur de l'îlot des Prés. L'idée initiale - un immeuble en terre crue près du lycée Jean-Moulin - a été abandonnée au profit de cette résidence aux caractéristiques environnementales de tout premier plan. Que trouve-t-on sur cette parcelle de près de 2000 m² bordée au sud par des jardins familiaux ? Trente-quatre appartements (du T1 au T4) qui ont tous trouvé preneur. L'ensemble, imaginé par Loom architecture pour le compte du promoteur Procivis Ouest immobilier, a été conçu dans une démarche éco-responsable avec des matériaux biosourcés reconnus pour leurs hautes performances



Le bois est omniprésent à l'extérieur du bâtiment comme dans les intérieurs.

énergétiques - à commencer par le bois, omniprésent à l'extérieur comme à l'intérieur des logements - et dans une approche bioclimatique consistant à orienter les logements de manière

à tirer le meilleur parti des apports solaires. De quoi offrir aux occupants un habitat durable, lumineux, confortable avec une consommation en énergie optimisée au quotidien. ■

Petit à petit, les pans de bois de la maison d'Adam se dévoilent



En levant la tête, les passants peuvent désormais admirer une bonne partie de la façade restaurée de la maison d'Adam, rue Montault. Première surprise, les couleurs de cet incontournable édifice à pan de bois érigé en 1491. Un nuancier d'ocre tantôt marron, tantôt rouge, fidèle aux teintes d'origine, a remplacé le gris choisi lors de la dernière rénovation. Les statuette sculptées dans le bois ont, elles aussi, retrouvé de l'éclat. Certaines ont été reproduites à l'identique, d'autres ont eu le droit à une patine. La rénovation, à la charge du bailleur Soclova, propriétaire du site, se poursuit à l'intérieur du bâtiment afin d'aménager les six appartements qui le composent. ■

LE CHIFFRE

4

le nombre de fleurs qu'Angers s'est vu attribuer par le label des Villes et Villages Fleuris. Soit la note maximale qui récompense la politique menée en matière d'espaces de nature en ville pour offrir aux habitants un cadre de vie sain, tout en préservant l'environnement et la biodiversité. Ont ainsi été salués : le renforcement de la trame verte, la lutte contre les îlots de chaleur, la préservation et le développement du patrimoine arboré, la gestion des eaux pluviales, la désimperméabilisation et la végétalisation des rues et des cours d'école, la promotion de l'agriculture urbaine...

Place Kennedy : les aménagements ont démarré

Les travaux d'aménagement de la place Kennedy vont bon train : sur sa partie haute, côté promenade du Bout-du-Monde, et dans le bas de la rue Toussaint. Pour rappel, cette opération d'urbanisme majeure repose sur trois ambitions : végétaliser un maximum d'espaces, mettre en valeur le paysage et le patrimoine, et apaiser la

circulation. La place, déjà libérée du stationnement automobile, deviendra une zone entièrement piétonne baignée de verdure. De quoi offrir des espaces de balade, un panorama remarquable sur le château mais aussi un écrin à la statue du roi René. La livraison de l'ensemble est prévue à la fin de l'année 2025. Au même moment ouvrira le parking du

château dont la construction commencera à l'arrière de la caserne des pompiers, une fois les fouilles archéologiques préventives terminées. L'objectif de l'ouvrage est de compenser la suppression du stationnement aérien prévue dans le programme. Suivront dans un second temps les aménagements de la place de l'Académie. ■



THIERRY BONNET

- 1 Jusqu'en avril, la rue Toussaint est à sens unique depuis l'hypercentre vers le carrefour du Roi-René. À noter : elle sera fermée à la circulation, sur sa partie basse, face au château (entre l'office de tourisme et le carrefour), du 8 au 24 février.
- 2 Les travaux en cours concernent le trottoir qui sera élargi et pavé. Et l'installation de fosses destinées à la plantation de quatre arbres, entre l'impasse Toussaint et l'angle du boulevard du Roi-René.
Une place "arrêt-minute" et une place "livraison" provisoires sont maintenues de l'autre côté pour faciliter l'accès aux commerces qui restent ouverts pendant toute la durée des travaux.
- 3 À partir du mois d'avril, la circulation repassera à double sens, sur deux voies au lieu de cinq, sur un plateau. Objectif : apaiser le secteur et faciliter les déplacements des vélos et des piétons.
- 4 Jusqu'en avril : aménagement du haut de la place Kennedy, entre l'office de tourisme et la rue Saint-Évroult. Un accès voiture pour les riverains de la cité et les livraisons reste possible en sens unique.
- 5 Jusqu'à l'été : aménagement de l'ensemble de la place, en dehors des plantations prévues, elles, fin 2025.
À noter : le chantier marquera une pause pour les fêtes, du 20 décembre au 6 janvier.

EN BREF

VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Angers a conservé les 4 lauriers du label "ville active et sportive", au cours d'une cérémonie qui s'est tenue le 10 octobre, au palais des sports de Rouen. Cette distinction vient notamment récompenser les projets éducatifs menés dans les quartiers, le volet transition écologique des événements organisés et l'implication de la Ville dans le label "Terre de jeux", via de nombreuses initiatives autour des valeurs olympiques et paralympiques, l'accueil du relais de la Flamme en tête.

RÉPIT POUR LES AIDANTS

Le CCAS vient de recevoir le prix "coup de cœur" du concours organisé par le réseau francophone Villes Amies des Aînés dont il est membre depuis 2012. Il récompense la mise en œuvre d'un parcours de répit pour faciliter la vie des aidants, dans le cadre du service Cap seniors & aidants (conseil et accompagnement personnalisés au 02 41 05 49 05).

DON DU SANG

La nouvelle édition de la collecte de dons de sang de Soleils d'hiver se tiendra le mercredi 11 décembre, à l'hôtel de ville, de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h. Pour participer, il faut être bonne santé, avoir entre 18 et 70 ans, peser au moins 50 kg, pouvoir présenter une pièce d'identité, ne pas être à jeun et avoir bu 50 cl d'eau avant le don. Rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

Transition écologique : bientôt un grand réseau de chaleur urbain



THIERRY BONNET

La chaufferie "Mayenne 2" est en construction dans les Hauts-de-Saint-Aubin.

Un travail de dentelle mais avec de grosses canalisations. C'est à quoi s'emploie Angers Loire Métropole dans le quartier Doutre, Saint-Jacques, Nazareth, dans le cadre du déploiement des réseaux de chaleur urbains. C'est le cas notamment boulevard Georges-Clemenceau où des tranchées sont ouvertes afin de faire passer les "tuyaux" qui permettront d'alimenter en eau chaude les logements collectifs et les équipements publics du secteur. Ce vaste chantier consiste à raccorder le réseau de Belle-Beille à celui voisin des Hauts-de-Saint-Aubin. Aux deux bouts de la chaîne, se trouve une chaufferie. À l'ouest, celle de Belle-Beille implantée rue Fleming et, plus à l'est, celle appelée "Mayenne 1", située derrière le centre de maintenance des

bus et tramways, près de Terra Botanica. Toutes les deux fonctionnent au bois (biomasse), une ressource renouvelable, totalement décarbonée et aux coûts maîtrisés. Autant d'atouts pour la planète et bons pour le pouvoir d'achat. En 2026, un second équipement, "Mayenne 2", en cours de construction, sera mis en fonction à l'est. De quoi permettre à la collectivité de répondre à son objectif de disposer, à l'horizon 2027-2030, d'un réseau de chaleur long de 42 km, le plus grand du territoire. Celui-ci produira 110 GWh et desservira près de 13 000 nouveaux foyers via 239 sous-stations. En attendant, les travaux vont se poursuivre rue Barra puis route d'Épinard, avenue des Hauts-de-Saint-Aubin, boulevard Jean-Moulin, jusqu'à "Mayenne 2". ■

Citiz ouvre deux nouvelles stations



THIERRY BONNET

Le service d'auto-partage Citiz poursuit son déploiement à Angers avec la mise en service de deux nouvelles stations, chacune dotée d'une voiture de type citadine. La première est implantée à l'angle du boulevard de Strasbourg et de la rue d'Épluchard (photo), la seconde à l'angle des rues Saumuroise et Paul-Cézanne. Au total, Citiz propose une flotte de 35 véhicules de gabarit variable en fonction des besoins. Ces derniers sont accessibles 24 h/24 avec la carte A'tout et les trajets sont facturés à l'heure et au kilomètre. angers.citiz.coop

Les “prophéties incertaines” de Salomé Fauc

Lauréate de la bourse “arts visuels” de la Ville, Salomé Fauc (Prix Fénéon pour l’Art Contemporain en 2019) s’est installée en résidence au Repaire urbain (RU), entre juin et septembre. Le temps pour l’artiste de créer un ensemble de 28 lés et de révéler ses dessins à l’encre autour de ses sujets de prédilection : l’arbre et le végétal. Le tout inspiré de sa découverte de deux chefs d’œuvre textiles monumentaux hébergés à Angers : la Tenture de l’Apocalypse et Le Chant du Monde.

Jusqu’au 18 janvier, du mardi au samedi, de 13 h à 18 h. Entrée gratuite.



VILLE D'ANGERS

Le Tour de France féminin arrive cet été à Angers

Après deux étapes courues en Bretagne, les 154 cyclistes en découvrant sur les routes du Maine-et-Loire l’été prochain, à l’occasion du Tour de France féminin. Lundi 28 juillet, en provenance de La Gacilly (Morbihan), le peloton ralliera Longuenée-en-Anjou, Montreuil-Juigné, Feneu, Cantenay-Épinard et Avrillé avant l’arrivée prévue à Angers, dans la Doutre, du côté de la place Bichon. Suivie par trois millions de téléspectateurs, l’épreuve sera l’occasion de promouvoir le territoire et le sport féminin. ■

Précarité menstruelle : réglons ça !

Devoir choisir entre s’acheter à manger ou des protections périodiques ? Inconcevable pour les membres de l’association Règle on ça !. Créée par des étudiantes de l’Université d’Angers en 2019, elle lutte contre la précarité menstruelle de leurs pairs et de toutes les femmes dans le besoin. Sa première action : installer des distributeurs dans les toilettes du campus. Distributeurs conçus par des élèves de l’école d’ingénieurs Polytech et désormais gérés en direct par l’administration. “L’association se concentre sur ses autres missions : la collecte et la distribution de produits d’hygiène menstruelle et la promotion des protections réutilisables (culottes, cup, serviettes en tissu), meilleures pour la santé, l’environnement et le porte-monnaie à long terme, présente Cassandra, l’une de ses membres. Nous faisons aussi de la sensibilisation et luttons contre les tabous qui entourent les règles.” Comment ? En participant à divers événements proposés par l’Université et à d’autres temps forts comme Octobre rose, et en organisant des collectes, au “J” et au château, par exemple. À noter, en décembre, Règle on ça ! anime un calendrier de l’Avent sur les réseaux sociaux tout en continuant à aller à la rencontre des étudiants. ■



Maëlys, Cassandra et Rahamatou, lors du Campus Day, en septembre dernier.

RÈGLE ON ÇA !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Saint-Sylvestre solidaire

La 20^e édition du Réveillon de l’amitié attend son millier de convives le soir du 31 décembre, au parc des expositions (salle Amphitea). L’événement, porté par un collectif associatif (Secours populaire, Secours catholique, Restos du cœur, Emmaüs, Jardin de Cocagne, Resto Troc et Saint-Vincent-de-Paul) et plus de 200 bénévoles, propose un moment festif et solidaire, ouvert à tous les Angevins. Le tout à un tarif calculé en fonction du quotient familial des participants. Réservations au numéro vert 0 800 003 049 ou au point info du quartier Grand-Pigeon, 17, rue de Jérusalem. reveillondelamitie49.com



JÉRÉMY FIORI

Angers Loire Métropole compte réduire de 60 % ses émissions de CO₂ d'ici à 2030 et atteindre la neutralité en 2050.

Objectif, la neutralité carbone en 2050

En 2022, la Commission européenne sélectionnait Angers Loire Métropole au titre des “100 villes climatiquement neutres et intelligentes”. Dans ce cadre, la collectivité a élaboré un plan d'action, le “Climate City Contract”.

C'est un objectif essentiel pour l'avenir du territoire. Angers Loire Métropole compte réduire de 60 % ses émissions de CO₂ d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans cet effort, la collectivité est soutenue par la Commission européenne qui l'a retenue parmi les “100 villes climatiquement neutres et intelligentes”. Seules neuf villes et agglomérations françaises (dont Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux ou encore Marseille) en font partie. Dans le cadre de ce programme, la communauté urbaine a établi un “Climate City Contract”, un document stratégique à destination de l'Union européenne précisant les mesures en faveur de la décarbonation de son territoire. Ce plan, approuvé au conseil communautaire le 14 octobre, définit les priorités et les actions dans quatre domaines. Celui des déplacements avec l'objectif de réduire davantage la part de l'usage de la voiture, qui a déjà baissé de 10 points entre 2012 et 2022, passant

de 61 à 51%. Cela au profit de la marche (de 26 à 32%), des transports en commun (de 8 à 9%) et du vélo (de 3 à 6%).

Réseaux de chaleur et rénovation thermique

Les bâtiments sont aussi concernés avec la volonté de poursuivre les efforts en matière de rénovation thermique. L'énergie est un autre pilier qui repose sur les réseaux de chaleur urbains alimentés en biomasse et l'électricité renouvelable dont le photovoltaïque.

Mais qui s'appuie également sur le déploiement du Territoire intelligent. Ce dernier a notamment permis de baisser de 71% les consommations énergétiques liées à l'éclairage public. Soit une économie cumulée de 1,7 million d'euros en 2024 (18 millions d'euros à l'horizon 2033).

Enfin, l'aménagement du territoire est au cœur de la transition écologique avec la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette (l'interdiction progressive de la bétonisation des sols). ■

600 000 euros pour réduire son empreinte carbone

Dans le cadre du “Climate City Contract”, Angers Loire Métropole lance le projet **AMBITION**, subventionné à hauteur de 600 000 euros par la Commission européenne. Le principe : six copropriétés volontaires auront deux ans pour réduire leur empreinte carbone. Comment ?

En adoptant collectivement de nouvelles pratiques vertueuses dans les domaines de l'alimentation, du recyclage, des déplacements et de l'énergie. Une application leur permettra de calculer leurs émissions de gaz à effet de serre et de suivre leur évolution. Les habitants bénéficieront de quatre ateliers, toujours sur le thème de la décarbonation. Ces rendez-vous s'accompagneront de défis à réaliser au sein de sa copropriété ou en compétition avec les autres participantes. En parallèle, le laboratoire en psychologie des Pays de la Loire analysera les leviers et les freins aux changements de comportement en matière d'écologie.

Les pros du végétal réunis à Angers

Le Sival, salon professionnel des filières du végétal spécialisé, réinvestit le parc des expositions d'Angers pour une 38^e édition, du 14 au 16 janvier. Plus de 700 exposants, 26 000 visiteurs professionnels, français et internationaux, sont accueillis chaque année pour échanger sur l'avenir de l'agriculture et de leur métier. Mais aussi pour s'informer des dernières avancées technologiques ou tout simplement pour élargir leur réseau et amorcer de futures collaborations. Au programme : des concours pour l'innovation ou pour la meilleure start-up, des conférences



Le Sival accueille environ 26 000 professionnels.

sur les nouvelles filières (les plantes tropicales, les co-produits du houblon, la spiruline ou la filière trufficole) ou encore la

présentation des différents métiers du secteur aux étudiants et demandeurs d'emploi. ■ sival-angers.com

MARC CHEVALIER / ARCHIVES

THIERRY BONNET



EN BREF

Festival de BD

La 25^e édition du festival Angers BD se déroulera les 7 et 8 décembre, au centre de congrès, à Angers.

Au programme : une quarantaine d'auteurs en conférence et en dédicace mais aussi des stands marchands. angersbd.fr

Collecte de coquillages

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les déchèteries d'Angers Loire Métropole renouvellent leur service de dépôt de coquilles d'huître, de Saint-Jacques, de moule, de bulot, de bigorneau.

Les têtes de crevette et de langoustine sont interdites.

Nouveau conseiller communautaire

Jean-Marc Verchère a démissionné du conseil communautaire. Il est remplacé par Benoît Christian, conseiller municipal délégué à l'Emploi, à l'Économie sociale et solidaire et au Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, à Angers.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Made in Angers : la billetterie bientôt ouverte

La nouvelle mouture de *Made in Angers* se déroulera du 10 février au 7 mars 2025. Les visites pour les groupes et les scolaires sont programmées du 24 février au 7 mars. Les billets seront disponibles à la vente à partir du 10 décembre. Les visites du public, quant à elles, auront lieu du 10 au 23 février. Ouverture de la billetterie le 11 janvier. Lors de l'édition 2024, 183 entreprises du territoire ont fait découvrir leur savoir-faire et plus de 14 000 visiteurs ont participé à l'événement. [Réservations sur madeinangers.fr](http://Reservations.sur.madeinangers.fr)

Des aménagements piétons perméables



Un chemin piéton au revêtement perméable à Briollay.

Sur le réseau de voirie communautaire, Angers Loire Métropole s'efforce de concevoir des aménagements qui permettent à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol, là où elle tombe, plutôt que de la canaliser. Ceci, en partie, pour éviter les risques d'inondations liées au débordement du réseau d'eaux pluviales et au ruissellement. Exemple à Briollay où la création d'un chemin piéton sécurisé sur l'une des rives de la route des Davières nécessitait de recouvrir un fossé. Le choix s'est porté sur un revêtement perméable, laissant la pluie s'infiltrer dans un lit de graviers enterrés, pour ensuite pénétrer doucement dans le sol. Un aménagement similaire a été réalisé à Andard, route des Hautes-Chapelles. D'autres solutions, comme des noues végétalisées ou des aménagements paysagers, permettant de stocker et d'infiltrer progressivement l'eau de pluie, sont mises en œuvre dans le territoire. Elles ont l'avantage d'être également favorables au développement de la biodiversité. ■

THIERRY BONNET

Une zone à faibles émissions-mobilité en vigueur à Angers au 1^{er} janvier

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, une zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) entre en vigueur à Angers dès le 1^{er} janvier pour une durée de deux ans renouvelables. Objectif : améliorer la qualité de l'air. La circulation des véhicules les plus polluants sera ainsi interdite. Cela concerne les voitures (diesel ou essence) immatriculées avant le 31 décembre 1996, les utilitaires légers immatriculés avant le 30 septembre 1997 et les poids lourds, autobus et autocars immatriculés avant le 30 septembre 2001. Soit, au total, 2% du parc identifié.

De nombreuses dérogations prévues

Les accès au MIN, à la gare et au CHU seront maintenus et de nombreuses dérogations existent aussi. Seront exemptés : les véhicules d'intérêt général comme les transports en commun ; les détenteurs d'une carte "mobilité inclusion" ; certains véhicules associatifs ; ceux utilisés par les commerçants pour les marchés, par



les professionnels du déménagement, par les services d'autonomie à domicile ; les convois exceptionnels ; les voitures de collection ; les voitures

de particuliers se rendant au CHU ou en clinique...

Liste des dérogations à retrouver sur angersloiremetropole.fr/zfem

Première pierre des résidences universitaires



La présidente de l'université d'Angers Françoise Grolleau et le maire Christophe Béchu sur le chantier des résidences universitaires.

Le campus de Belle-Beille de l'Université d'Angers bénéficiera, à la rentrée 2025, de trois nouvelles résidences, gérées par le Crous, pour loger 620 étudiants. Si le chantier a démarré au mois de mai dernier, la pose symbolique de leur première pierre a eu lieu le vendredi 25 octobre. Ces bâtiments répondent à un besoin urgent lié à la croissance rapide du nombre d'étudiants à Angers, qui atteint aujourd'hui 47 000. Avec ces nouveaux bâtiments, la part des étudiants angevins bénéficiant d'un logement social géré par le Crous atteindra 6,8%, très proche de la moyenne nationale de 7%. À Lakanal, Sciences-Est et Lettres-Est, chaque chambre sera équipée d'un bureau, coin cuisine et salle d'eau autonome, autour d'espaces communs (laverie et coin café). La performance énergétique sera assurée par des panneaux photovoltaïques en toiture et le raccordement au réseau de chaleur de Belle-Beille. L'utilisation de matériaux bas carbone permettra de limiter l'impact environnemental des constructions, dont le coût total s'élève à 40,5 millions d'euros.

Préserver notre patrimoine

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine instaure de nouvelles règles d'urbanisme pour accompagner le développement du centre-ville et de la Doutre, à Angers, tout en protégeant l'architecture et les espaces paysagers.

Angers était l'une des dernières villes de plus de 150 000 habitants à ne pas être encadrée par un Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (PSMV). C'est désormais chose faite : le document fait loi depuis le 24 octobre dernier après validation du préfet de Maine-et-Loire. *"Il est très complet et opérationnel"*, souligne Gabriel Turquet de Beauregard. L'architecte des bâtiments de France et le service Urbanisme et Logement d'Angers Loire Métropole ont élaboré ces nouvelles règles en étroite collaboration. Ce PSMV remplace le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur les 206 ha du centre-ville et du quartier de la Doutre. Son but : accompagner le développement de la cité angevine tout en protégeant son patrimoine architectural et paysager, public comme privé, grâce à des prescriptions détaillées.

Lutter contre les dark stores

Par exemple, le PSMV régleme la taille des logements pour éviter la division excessive d'un bâtiment lorsqu'il est racheté par un promoteur. Ce dernier aura l'obligation de créer des appartements de tous gabarits. En effet, la multiplication des cloisons ou des pièces d'eau abîme fortement l'architecture. Le plan encadre également les façades, les enseignes ainsi que la nature des commerces pour conserver un dynamisme de centre ancien. *"L'objectif est de lutter contre les dark stores, ces lieux de dépôt de marchandises à la façade noire et qui ne viennent pas*

animer la rue", explique Gabriel Turquet de Beauregard. Un volet important est dédié à la rénovation thermique du bâti ancien. Les préconisations en la matière s'appuient sur une étude précise d'une dizaine de typologies de matériaux, du pan de bois au béton armé (*lire page suivante*). Désormais, tout projet de travaux, à l'intérieur comme à l'extérieur des 3 800 habitations recensées au sein du PSMV, doit être signalé au service de l'Urbanisme d'Angers Loire Métropole.

"Notre PSMV pose les règles de la ville de demain."

L'écologie au cœur du PSMV

"Le patrimoine est aussi naturel", souligne Roch Brancour, vice-président d'Angers Loire Métropole en charge de l'Urbanisme et du Logement. L'écologie est au cœur de ce document à travers la protection des espaces paysagers. Le PSMV limite, par exemple, la possibilité de construire sur ces espaces naturels pour préserver les fonctions d'origine du sol comme la bonne infiltration de l'eau. L'abattage d'un arbre protégé devra être déclaré ainsi que toute intervention dans un jardin ou une cour patrimoniale. La pleine terre et la végétalisation sont indispensables à l'épanouissement de la biodiversité en ville qui parvient à exister grâce à la possibilité de se déplacer de jardin en jardin. Elles sont aussi des maillons essentiels dans la lutte contre le réchauffement climatique en préservant la fraîcheur l'été. *"Notre PSMV embrasse franchement les enjeux du XXI^e siècle et pose les règles de la ville de demain"*, souligne Roch Brancour. ■

THIERRY BONNET

ASSOCIATION FRATELLI DU MONASTÈRE DES BÉNÉDICTINES D'ANGERS





Le PSMV encadre les façades des commerces. Ci-dessus, la devanture du XV^e siècle, à pans de bois, d'un magasin rue Saint-Laud. En ville, la biodiversité existe grâce à un jeu de continuité entre les rives de la Maine, les grands parcs mais aussi les jardins de ville privés comme celui du monastère des Bénédictines du Calvaire, dans la Doutre (photo ci-dessous).



Rénover le bâti ancien sans le détériorer

La rénovation thermique des bâtiments traditionnels est un volet essentiel du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. Les préconisations du document s'appuient sur une analyse approfondie qui prend en compte la grande diversité architecturale angevine, de l'époque médiévale jusqu'au XX^e siècle. Son but ? Assurer l'amélioration du confort thermique et la réduction de la dépense énergétique d'une habitation ancienne grâce à des techniques et des matériaux qui préserveront les nombreuses qualités des vieilles pierres. Parmi elles, la bonne circulation de l'air et la gestion naturellement optimale de l'humidité ou de la chaleur.

De graves pathologies

"Sur les façades, il faut à tout prix éviter les mortiers qui imitent le tuffeau ou le ciment plaqué sur des enduits à la chaux. Ces revêtements industriels empêchent la maçonnerie ancienne de respirer et génèrent de graves pathologies dues à la rétention de l'humidité. Les extérieurs en ressortent très abîmés et leur réparation coûte bien plus chère que si la restauration avait été correctement menée dès le



THIERRY BONNET / ARCHIVES

La maison d'Adam a été restaurée avec un enduit chaux-chanvre.

départ", rappelle Gabriel Turquet de Beauregard, architecte des bâtiments de France. Parmi les bons éléments, l'enduit chaux-chanvre protège contre l'humidité et permet une meilleure conservation des maçonneries. Le tuffeau est un climatiseur naturel qui se charge d'eau en hiver pour mieux la restituer en été par évaporation. Le plâtre diminue l'effet de paroi froide. Avant d'entamer des travaux, il est important de réaliser un diagnostic pour vérifier l'état de santé de son logement et éliminer d'éventuelles pathologies qui résulteraient de rénovations antérieures. ■

Les trésors découverts chez les Angevins

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine se base sur un inventaire réalisé entre 2020 et 2022 dans 1 400 habitations du centre historique d'Angers. Les architectes du cabinet Paume ont sillonné la ville à la recherche de trésors dans le but de les protéger. *"Nous avons retrouvé les*

traces d'une ancienne auberge du XVI^e siècle, rue Bressigny, un pavillon entier avec une arcade où passaient les chevaux", explique Guillaume Boué, architecte. Dans cette même rue, des maisons abritent des escaliers à vis, en pierre ou en bois, de l'époque médiévale ou encore des cheminées du XVII^e siècle.

"Nous avons découvert des richesses en bon état, du Moyen-âge à l'entre-deux-guerres, confie Guillaume Boué. C'est rare pour une ville de cette taille." Parmi les trouvailles: une impressionnante charpente du XIII^e siècle, des vestiges de grands manoirs médiévaux dans la Doutre, des cheminées de cuisine monumentales du XIV^e siècle dans la cité, une pièce entière du XVI^e siècle avec charpente et escalier d'époque dans une cour, des ruines d'un ancien couvent du XVIII^e siècle dans un jardin, sans oublier des mosaïques signées Odorico dans une maison.

"La ville était très bien renseignée grâce à un inventaire de grande ampleur réalisé sur 30 ans et résumé dans un livre, souligne Guillaume Boué. Mais c'est grâce aux Angevins que nous avons pu faire émerger de nouvelles pépites. Ils nous ont ouvert leur porte, curieux de connaître ce qu'ils avaient chez eux." ■*

***Angers, Formation de la ville et Évolution de l'habitat", d'Olivier Biguet et Dominique Letellier-d'Espinose (Éditions 303, 2016).*



AGENCE PAUME

Un trumeau de cheminée style Empire dans une maison de la cité. En arrière-plan, un papier-peint reproduction de "L'Hindoustan" (1807) par la manufacture Zuber Cité.

**206**

hectares en centre-ville d'Angers. C'est le périmètre d'application du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, incluant la cité médiévale, la Doutre et encore le quartier Saint-Joseph.

**1400**

immeubles, maisons, hôtels particuliers et monuments ont été visités lors d'un inventaire qui a permis de révéler bon nombre de trésors.

**1053**

arbres remarquables par leur taille, leur âge ou leur essence, ont été recensés dans le périmètre du PSMV.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des fiches conseils pour rénover dans les règles de l'art

Angers Loire Métropole met à disposition des habitants des guides pédagogiques sur un certain nombre de sujets et de règles encadrés par le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (PSMV). Ces fiches-conseils dispensent les bonnes pratiques pour celui qui souhaiterait, par exemple, se lancer dans la rénovation énergétique d'un bâtiment ancien, refaire la toiture ou la façade de sa maison à l'architecture traditionnelle.

Des recommandations existent aussi pour la réhabilitation des décors intérieurs – cheminée, boiseries, stucs et sols – ou pour restaurer son jardin. Le bon réflexe : pour toute habitation qui se situe dans le périmètre du PSMV, il est important de déclarer, auprès du service de l'Urbanisme d'Angers Loire Métropole, les travaux que l'on envisage de mener, en intérieur comme en extérieur, même pour une restauration dite "à l'identique".

Pour déclarer ses travaux :

pre-projet.angers@ville.angers.fr

Les fiches conseils : [angersloiremetropole.fr/spr](https://www.angersloiremetropole.fr/spr)



THIERRY BONNET / ARCHIVES

3 QUESTIONS À...



THIERRY BONNET

Roch Brancour
vice-président chargé
de l'Urbanisme
et du Logement

■ Pourquoi adopter un Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (PSMV) ?

Ce genre d'outil de préservation du patrimoine existe dans une centaine de villes en France, parfois depuis des décennies. Angers était l'une des rares villes patrimoniales de cette taille à ne pas en bénéficier. C'était très attendu par toutes les associations qui défendent le patrimoine angevin.

■ Quels champs couvre-t-il ?

Notre PSMV a été élaboré dans une perspective qui est celle du XXI^e siècle en prenant en compte le changement climatique, les problèmes de performance énergétique du bâti ancien, en incluant la préservation du végétal, l'importance de la perméabilité des sols. Il protège le patrimoine intérieur des immeubles, les décors historiques, les escaliers anciens, les fresques et les plafonds que l'on trouve chez les particuliers. Il répond aussi au défi de préserver la mixité en centre-ville en réglementant la taille des appartements quand un immeuble est racheté et divisé ou en faisant respecter un taux de logements sociaux.

■ Quelle est la philosophie de ce PSMV ?

Le patrimoine ne s'inscrit pas seulement dans le passé, il est aussi tourné vers le futur car nous avons la responsabilité de le transmettre. Le patrimoine d'Angers, ce n'est pas qu'une affaire d'experts et d'historiens. C'est l'affaire de tous. L'héritage que nous allons léguer comprend à la fois ce que nous avons créé et ce que nous avons préservé. Nous ne voulons pas tout figer et mettre la ville sous cloche. Le PSMV propose un équilibre entre préserver la continuité architecturale propre à Angers, qui perdure depuis des siècles, et contribuer à inventer de nouvelles structures qui s'intègrent, non pas en rupture, mais en harmonie avec ce qui a déjà été fait. ■

GABRIEL
TURQUET DE BEAUREGARD
Architecte des bâtiments
de France

Diplômé de l'école d'architecture Paris-Val-de-Seine en 2008, Gabriel Turquet de Beauregard intègre l'école de Chaillot la même année pour en ressortir diplômé deux ans plus tard. De 2008 à 2012, il travaille comme architecte collaborateur auprès de l'architecte en chef des monuments historiques, Christophe Amiot. Lauréat du concours d'architecte des bâtiments de France, il prend son premier poste en Haute-Corse en 2013 comme chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (Udap). En 2017, il est nommé chef de l'Udap du Maine-et-Loire.

“Le compromis en urbanisme crée souvent des monstres.”

I Qu'est-ce qu'un architecte des bâtiments de France ?

Nous sommes trois architectes pour le Maine-et-Loire. Je m'occupe particulièrement d'Angers Loire Métropole, territoire pour lequel je donne des avis sur les espaces protégés que sont les abords de monuments historiques, les sites naturels protégés inscrits ou classés et les sites patrimoniaux remarquables. Dans ces secteurs, je veille à ce que les projets de restauration se fassent de manière la plus cohérente et valorisante pour le patrimoine. Pour les constructions neuves, je m'assure qu'elles s'inscrivent sans marqueur de rupture avec leur environnement.

I Comment travaillez-vous ?

Chaque dossier, même le plus petit, est vu par au moins deux agents. Quand je suis arrivé au département, en 2017, le service traitait 5 500 dossiers. Aujourd'hui, on frôle les 9 000 dossiers de toute taille. Sur les dossiers les plus complexes, nous ne recherchons pas le compromis mais l'équilibre. Le compromis en urbanisme ou en architecture crée souvent des monstres car il ne satisfait personne. Un point d'équilibre se trouve si les personnes concernées rentrent dans le dialogue suffisamment tôt. C'est pourquoi nous assurons de plus en plus de réunions avec les services instructeurs et les habitants pour expliquer les projets.

I Quelle est la spécificité du territoire angevin ?

L'Anjou, c'est la rencontre entre le bassin parisien et le massif armoricain. L'Anjou bleu se mêle à l'Anjou blanc. Cette richesse géologique crée un contraste magnifique en architecture entre le tuffeau qui nous vient

de la Loire et l'ardoise qui nous vient des sous-sols de Trélazé. Le château d'Angers est assez remarquable pour cela. C'est la seule architecture en schiste apparent car le schiste n'est pas fait pour être visible mais enduit. Cela traduit à la fois une architecture guerrière mais aussi royale avec ces grands rangs de calcaire qui viennent ceinturer les tours du château.

I Quels sont vos projets dans la communauté urbaine ?

Nous travaillons avec les élus et le diocèse d'Angers au devenir des églises peu fréquentées, en mauvais état. Ce sont des églises du XIX^e, qui ne sont pas monuments historiques et dont on ne peut pas financer la restauration. Ces bâtiments sont pourtant des marqueurs du paysage culturel français. Ce sont des lieux de mémoire, d'expression architecturale d'un savoir-faire artisanal. Démolir une église est un traumatisme. Dans cette optique, le diocèse est parfaitement en phase pour réfléchir à des usages partagés. Une partie d'une église resterait consacrée au culte. Une autre, la nef, pourrait héberger un service comme un espace de coworking, un marché, une médiathèque, des salles de réunion, un relais postal. Ce document, livré à la fin de l'année, élaboré sous l'autorité du préfet de Maine-et-Loire, se présente comme une boîte à outils à disposition des élus qui prendront ce qu'ils voudront. Aujourd'hui, une église est fléchée comme un lieu culturel ou culturel. Demain, elle pourrait être considérée comme un équipement. L'idée est de mutualiser les fonctions et les intérêts notamment à l'heure du Zéro artificialisation nette (ZAN, *l'interdiction progressive de la bétonisation des sols*, NDLR) où les villes ne vont plus pouvoir s'étendre.

I Comment le ZAN va-t-il transformer les villes ?

Le ZAN va limiter puis arrêter l'étalement des villes, ce qui poussera à une plus grande sobriété foncière. La ville va se densifier en commençant par réduire la vacance des logements, à optimiser leurs usages puis à repenser les dents creuses (*un espace non construit entouré de parcelles bâties*, NDLR) et enfin à faire évoluer les modes constructifs. Il est difficile de prédire précisément l'évolution des villes. Mais il est évident qu'elle passera par une plus grande transformation du bâti existant. Les urbanistes nous disent que 80% du bâti de 2050 existe déjà. ■

“Démolir une église est un traumatisme.”

Lac-de-Maine

Entièrement réaménagé, le parc Démazis a été inauguré

C'est le prolongement naturel de l'ouverture, en 2018, de la nouvelle maison de quartier du Lac-de-Maine: le parc Démazis, attendant à l'équipement, a été entièrement réaménagé. Un temps inaugural, jeudi 24 octobre, a été l'occasion de présenter ce poumon vert de 12 350 m², dont la restructuration a été initiée en 2022 par un travail de concertation avec le conseil de quartier et les habitants. "Cette concertation était d'autant plus nécessaire que le parc Démazis reste un espace de proximité qui s'adresse essentiellement aux habitants du quartier. Il fallait donc qu'il réponde au mieux à leurs attentes", souligne le maire Christophe Béchu. Parmi les demandes, celle de faire du site un véritable espace de promenade grâce à la création de cheminements complémentaires à la voie traversante, elle aussi refaite avec un matériau drainant pour garantir le confort de circulation en toute saison. Des jeux pour enfants, en bois pour une meilleure intégration paysagère, et des tables de pique-nique ont été aussi installés, ainsi qu'un



THIERRY BONNET

Le maire Christophe Béchu a inauguré le parc réaménagé le 24 octobre.

espace scénique pour l'organisation d'événements de plein air, notamment par la maison de quartier. Les lampadaires ont également été remplacés, en lien avec le renouvellement de l'éclairage mené dans le cadre du Territoire intelligent. "Un parc, c'est aussi un îlot de fraîcheur et un espace propice à la

biodiversité, dont la préservation est si importante aujourd'hui", poursuit Christophe Béchu. D'où le développement du boisement et la création de massifs d'arbustes et de vivaces. La mare a bien sûr été préservée pour permettre différentes observations en matière d'évolution de la faune et de la flore." ■

Deux-Croix, Banchais, Grand-Pigeon

Un graff végétal créé au jardin de la Cerclère



THIERRY BONNET

Mercredi 6 novembre, 12 jeunes de 11 à 15 ans de la maison de quartier des Banchais avaient rendez-vous au jardin de la Cerclère, un espace d'agriculture urbaine géré par l'association Du Boxon au Jardin. Objectif de l'après-midi: la création d'une fresque végétale participative. Une activité animée par l'association Les Petits Débrouillards, dans le cadre de ses interventions autour de l'environnement. Au menu: des échanges sur le rapport des jeunes à la biodiversité, le dessin à la craie sur un mur en guise de brouillon puis la préparation de la mixture nécessaire à la réalisation du graff et son application. Pour cela, les participants ont récolté sur place de la mousse à laquelle ils ont ajouté des ingrédients alimentaires (yaourt, sirop de glucose, sucre en poudre...). Le rendu final sera révélé d'ici à quelques semaines. L'activité a également permis de réunir des habitants du quartier qui ont pu découvrir le site et ses activités. ■

Monplaisir

Le synthétique du stade Marcel-Denis refait à neuf

Depuis fin septembre, il fait le bonheur des scolaires, des clubs FC Vaillante (football) et Magic Disc (ultimate) mais aussi de la ligue universitaire et des Compagnons du devoir. Construit en 1971 et arrivé à bout de souffle, le terrain en synthétique du stade Marcel-Denis a été entièrement refait. Cela dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier, deux ans après la livraison du complexe sportif de l'Europe résidabilité et agrandi. Son originalité :

le recours à un mélange de sable et de liège concassé ajouté au tapis vert à la place des billes en caoutchouc issues de pneus broyés utilisées jusqu'alors. L'opération a également permis de remplacer les buts de football, les abris de touche et les poteaux de corners. Reste encore à changer le pare-ballons, à nettoyer et tracer la piste d'athlétisme, reprendre la végétalisation et le parking et isoler le petit terrain multisports pour le mettre en accès libre. ■



THIERRY BONNET

Monplaisir, Grand-Pigeon / Deux-Croix / Banchais

Le Contrat local d'éducation artistique démarre en janvier

Rendre la culture et l'art accessibles au plus grand nombre est l'objectif de la Ville, qui s'est engagée dans un Contrat local d'éducation artistique (Cléa) avec les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale. Après les quartiers Justices/Madeleine/Saint-Léonard et Roseraie en 2022-2023 et les quatre quartiers d'Outre-Maine cette année, au tour de Monplaisir et Grand-Pigeon/Deux-Croix/Banchais de bénéficier du dispositif, de janvier à juin. La Compagnie Atana, la Compagnie du Haut et la Compagnie Sortie de secours ont été sélectionnées pour intégrer une résidence et proposer des actions éducatives auprès des jeunes autour du thème "À {petits} pas de géant" et des pratiques artistiques, notamment la danse. ■

EN BREF

Hauts-de-Saint-Aubin

COMPOSTEUR PARTAGÉ
Réunion publique d'information afin de présenter le projet d'installation d'un composteur partagé nouvelle génération dans le quartier. **Rendez-vous le jeudi 16 janvier, à 19 h, à la maison de quartier. Entrée libre.**

Deux-Croix, Banchais

RESSOURCERIE FLASH
La Ressourcerie des Biscottes organise une ressourcerie "flash", les vendredi 13 (14 h - 18 h) et samedi 14 décembre (10 h - 18 h), au centre Marcelle-Menet. Les particuliers pourront déposer des petits objets (de la taille d'une chaise maximum) dont ils veulent se séparer mais aussi les acheter (prix libre).

Justices, Madeleine, Saint-Léonard

JOURS À JOUER
Une plongée dans l'imaginaire et le fantastique est au menu de la 23^e édition des Jours à Jouer, du 2 au 5 janvier, au Trois-Mâts. Au programme : jeux de société en famille, espace numérique, tournois, jeux de rôle, motricité, espace petite enfance, atelier bricolage ludique... letroismats.fr

Monplaisir

CINÉMAS D'AFRIQUE
Pour fêter la 20^e édition du festival Cinémas d'Afrique, du 12 au 18 mai 2025, un ciné-goûter propose une projection de films primés. **Mercredi 11 décembre, 15 h, gratuit.** mpt-monplaisir.fr

Justices, Madeleine, Saint-Léonard

Harcèlement scolaire: l'école Adrien-Tigeot dit non!

La lutte contre le harcèlement scolaire, les enfants et les animateurs des temps d'activités périscolaires (TAP) de l'école Adrien-Tigeot en font leur affaire. Ils ont par exemple réalisé un film de deux minutes. Deux minutes saisissantes pendant lesquelles sont mis en image et en musique les enfants et leurs mots: victime, racket, rumeur, moquerie, violence verbale et physique... Il y est aussi question d'entraide, de témoignage, d'empathie, de vivre ensemble. Des affiches ont été également confectionnées et un hymne est dans les tuyaux. Une manière d'affirmer haut et fort que "faire mal n'est pas un jeu" et que les adultes comme les jeunes sont mobilisés et sensibilisés pour repérer et réguler les conflits, apprendre à gérer les émotions et comprendre ce que peut vivre une victime. Pour cela, une initiative originale a été créée il y a un an. Son nom: le "village". Ce jeu de cartes belge a été repris et adapté par les animateurs des TAP. Objectifs: impliquer les enfants en cas de tensions en les rendant acteurs



JEAN-PATRICE CAMPION

Le jeu des "mousquetaires" permet de développer l'empathie des enfants et l'attention qu'ils portent à leurs camarades pour leur venir en aide.

du changement. Le principe: 25 élèves se voient confier chacun l'un des sept rôles du village avec les missions qui vont avec. À titre d'exemple, les "veilleurs" s'occupent des insultes et autres violences verbales alors que les "bergers" sont attentifs à leurs pairs isolés sur la cour. En parallèle, un conseil du village se

réunit régulièrement pour faire le point sur les belles actions réalisées mais aussi sur les difficultés rencontrées. Les premiers témoignages et résultats sont encourageants et les situations détectées ont permis de travailler avec les enfants mais aussi les familles. Toujours avec les mêmes enjeux: prévenir, comprendre et agir. ■



Dans les quartiers

Où rencontrer le Père Noël ?

- Grand-Pigeon, Deux-Croix, Banchais: marché Camille-Claudé, 6 décembre, de 12 h à 13 h.
- Justices, Madeleine, Saint-Léonard: place de la Madeleine, 7 décembre, de 10 h à 13 h.
- Centre-ville: marché La Fayette, 11 décembre, de 11 h à 13 h.
Marché Leclerc, 14 décembre, de 11 h à 13 h.
- Doutre, Saint-Jacques, Nazareth: marché Bichon, 12 décembre, de 11 h à 13 h.
- Hauts-de-Saint-Aubin: marché, 13 décembre, de 16 h à 17 h.
- Monplaisir: marché, 15 décembre, de 11 h à 12 h 30.
Marché et secteur Europe, 18 décembre, de 11 h à 12 h.
- Saint-Serge, Ney, Chalouère: le sapin de Savary, 18 décembre, de 13 h à 14 h 30.
- Belle-Beille: marché, 20 décembre, de 10 h à 12 h 30.
- Roseraie: place du Chapeau-de-Gendarme, le 21, de 10 h à 12 h.

Doutre, Saint-Jacques, Nazareth

Des bornes pour collecter les biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de permettre aux habitants de trier leurs déchets alimentaires à la source. Pour cela, Angers Loire Métropole déploie des bornes de collecte volontaire dans les quartiers. Cela concerne les foyers n'ayant pas la possibilité de composter chez eux, faute de pouvoir installer un composteur individuel dans leur jardin* ou de bénéficier d'un composteur collectif à proximité. Face au succès de l'expérimentation menée autour des places du Lycée et La Fayette depuis fin 2023, 15 abribacs ont été installés dans la Doutre. Une opération menée en complément du porte-à-porte réalisé par des agents de sensibilisation de la société Moulinot, tous munis d'une attestation, pour remettre les bioeaux aux habitants, expliquer les consignes de tri et répondre aux questions. La plus fréquente: quels déchets peut-on déposer ? À la différence des composteurs, les bornes de collecte acceptent l'ensemble des déchets alimentaires, y compris les restes de viande, arêtes de poisson ou encore coquilles de fruits de mer. À l'inverse, les végétaux (tontes de pelouse et tailles de haie), admis dans les composteurs, ne sont pas acceptés. À noter enfin: le dispositif déployé ne remet pas en cause les composteurs partagés déjà en place dans les résidences et place Grégoire-Bordillon qui restent, bien évidemment, toujours en fonctionnement. ■

Cartographie des bornes de collecte à retrouver sur angersloiremetropole.fr/dechets

*Angers Loire Métropole met à disposition gratuitement des composteurs individuels pour les particuliers. La demande peut être effectuée en ligne sur angersloiremetropole.fr/compostage



Comme ici place de la Paix, 15 bornes ont été installées dans la Doutre.

THIERRY BONNET

Permanences de vos élus



Bénédicte Bretin
DOUTRE, SAINT-JACQUES, NAZARETH
Sur rendez-vous au 02 41 05 40 47.

HAUTS-DE-SAINT-AUBIN
Sur rendez-vous au 02 41 05 40 47.



Maxence Henry
JUSTICES, MADELEINE, SAINT-LÉONARD
Samedi 14 décembre, 11 et 25 janvier, de 9h30 à 12h. Le Trois-Mâts. Sur rendez-vous au 02 41 05 40 42.

ROSERAIE
Samedi 7 décembre et 18 janvier, de 9h30 à 12h. Centre Jean-Vilar. Sur rendez-vous au 02 41 05 40 42.



Alima Tahiri
GRAND-PIGEON, DEUX-CROIX, BANCHAIS
Sur rendez-vous au 02 41 05 40 66.

MONPLAISIR
Sur rendez-vous au 02 41 05 40 66.



Sophie Lebeau
BELLE-BEILLE
Sur rendez-vous au 02 41 05 40 44.

LAC-DE-MAINE
Sur rendez-vous au 02 41 05 40 44.



Marina Chupin
CENTRE-VILLE, LA FAYETTE, ÉBLÉ
Vendredi 6 et 20 décembre et 17 janvier, de 10h à 12h. Pôle territorial Centre-ville. Sur rendez-vous au 02 41 05 40 66.

SAINT-SERGE, NEY, CHALOUÈRE
Vendredi 13 et 27 décembre, 10 et 24 janvier, de 10h à 12h. 38 bis, avenue Pasteur. Sur rendez-vous au 02 41 05 40 66.

THIERRY BONNET



Permanence du maire sans rendez-vous

Afin d'aller à la rencontre des habitants, le maire Christophe Béchu tient régulièrement des permanences sans rendez-vous

dans les quartiers. Il accueillera les Angevins le **samedi 7 décembre**, de 8h30 à 12h, au centre Marcelle-Menet, mail Clément-Pasquereau (Deux-Croix, Banchais, Grand-Pigeon). Et le **samedi 18 janvier**, aux mêmes horaires, au Quart'Ney, 9, rue Duboys (Saint-Serge, Ney, Chalouère).

Mûrs-Érigné

Tous à l'école à pied!

"On est arrivés les premiers!" Ce matin brumeux de novembre, les élèves de Marie-Curie, à Mûrs-Érigné, étaient pressés de pousser la porte de l'école primaire. Pour cause, un goûter les attendait avant le début de la classe pour célébrer le lancement du pédibus ou "car à pattes". Sur les chemins et les trottoirs de la commune, des flèches orange, jaunes, bleues... matérialisent les sept itinéraires, établis en concertation avec les parents d'élèves, qui partent de différents quartiers de la ville. Tous mènent à l'école, en passant par un maximum de maisons. Une carte, remise à chaque famille, balise aussi les arrêts associés à une heure de départ pour arriver à temps en classe. L'idée est que les enfants les plus grands puissent faire le chemin à pied, sans adulte, en groupe, ou en se greffant à des parents qui accompagnent d'ordinaire leurs petits à l'école. "Nous ne voulions pas d'organisation lourde, pas de planning d'encadrants, simplement un marquage au sol avec des arrêts où se regrouper à une



Les élèves de l'école Marie-Curie, à Mûrs-Érigné, expérimentent le pédibus.

heure dite", explique Aurélie Godeau, responsable de l'urbanisme en charge des projets de mobilité à la mairie de Mûrs-Érigné. La commune, à l'initiative du pédibus, espère ainsi diminuer le nombre de voitures aux abords de l'école. "80% des enfants habitent à moins d'un kilomètre de Marie-Curie. Mais il n'y a pas 80% d'enfants qui viennent à pied à l'école, souligne Aurélie Godeau. L'objectif est triple: moins de voiture, plus d'autonomie et davantage d'activité physique." ■ murs-erigne.fr

VILLE DE MÛRS-ÉRIGNÉ

EN BREF

Longuenée-en-Anjou

LA RONDE DE NOËL

La 23^e édition de la Ronde de Noël aura lieu le samedi 21 décembre, à La Meignanne. Deux courses: en duo sur 4,3 km (départ 17 h) et en individuel sur 10 km (départ 18 h). Elles se dérouleront en nocturne ou semi-nocturne sur un parcours fermé à la circulation. Une partie des bénéfices est reversée à une association caritative. Inscriptions sur rondedenoel.com.

Loire-Authion

VINS ET TERROIR

L'association Andard Brainœnologie organise son troisième salon des vins et du terroir. Découverte de cépages français de toutes les régions ainsi que des métiers de bouche. Dégustation d'huîtres, charcuteries, crêpes et galettes. Animation musicale le samedi à partir de 21h. Les 7 et 8 décembre, espace Jeanne-de-Laval, à Andard.

Dans les communes

Un mois pour commémorer la crue de 1995



JEAN-PATRICE CAMPION / ARCHIVES

Le bas du centre-ville d'Angers, en 1995.

Trente ans après la crue de 1995, le Syndicat mixte des Basses Vallées angevines et de la Romme (SMBVAR) organise un mois de commémoration. Rendez-vous à Briollay du 27 au 31 janvier pour découvrir ou se souvenir de cette grande inondation au travers de projections, expositions photos, animations et d'une soirée-débat le 29 janvier. Tout au long du mois de janvier, la ville d'Écouflant affiche des clichés comparatifs avant et après la crue. À Rives-du-Loir-en-Anjou, le public est invité à visionner des images et des témoignages lors de la soirée-débat du 16 janvier en mairie et à découvrir une exposition photos en extérieur. Ce mois de commémoration se clôturera le samedi 1^{er} février avec une journée dédiée au centre de congrès, à Angers, intitulée "Au-delà des crues: récits de 1995 et d'aujourd'hui". ■

Dans les communes

COLLECTE DE TÉLÉPHONES MOBILES

En partenariat avec Orange, des communes organisent une collecte de téléphones mobiles jusqu'en janvier. Deux points de dépôt à Feneu: le hall de la mairie et le hall de la Farandole. À Verrières-en-Anjou, la collecte se fait dans les deux mairies. À Beaucouzé, le dépôt est en mairie et à la médiathèque. Sont acceptés téléphones mobiles, tablettes et accessoires (chargeurs, oreillettes...). Les mobiles sont ensuite reconditionnés ou recyclés par les Ateliers du Bocage, entreprise d'insertion membre d'Emmaüs.

Saint-Barthélemy-d'Anjou

Des petites bouilles et des patouilles

Bottes aux pieds et combinaisons mouchetées, une quinzaine de bambins creuse, étale, malaxe – et parfois même goûte – la terre ce matin de novembre, dans le jardin de la Maison de l'Enfance de Saint-Barthélemy-d'Anjou. Cet atelier "Patouille d'hiver" s'inscrit dans le programme "Les enfants ont rendez-vous avec la nature", initié par le Relais Petite Enfance (RPE), le multi-accueil L'Îlot câlin et le secteur parentalité du Village Pierre-Rabhi de la commune.

"De nombreux textes pointent l'importance de la nature dans l'épanouissement des tout-petits. Elle favorise le bien-être, l'épanouissement et l'immunité", détaille Catherine Beuchard, responsable du RPE, en pantalon et veste imperméables. "Or, en tant que professionnels, on a tendance à sortir surtout quand il fait beau. L'idée de ces rendez-vous est de se rappeler que l'on peut mettre le nez dehors quelle que soit la saison, que l'on peut s'asseoir par terre, se salir, et que ce n'est pas grave!".

"C'est de la bonne fatigue!"

Carole Préfol, assistante maternelle venue avec deux petits, en est déjà convaincue. Elle sort "par tous les temps" avec les enfants qu'elle garde. Et savoure les bienfaits du grand air: "Les sorties en extérieur permettent aux enfants de découvrir des sensations différentes et d'expérimenter. Ensuite, ils mangent mieux,



THIERRY BONNET

Une trentaine de rencontres autour de la nature est organisée à l'année à la Maison de l'Enfance de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

dorment mieux. C'est de la bonne fatigue!". Balades contées, ciné-débat, cuisine avec de la boue, découverte des ânes ou des hérissons... Au total, une trentaine de dates destinées aux tout-petits mais aussi aux enfants jusqu'à 11 ans et aux familles, est programmée d'ici à juillet. ■



THIERRY BONNET

Des écuroducs ont été installés aux abords du parc Verdun.

Avrillé

Des passerelles pour protéger les écureuils

C'est une Avrillaise, Valentina Rousselet, qui a proposé l'idée dans le cadre du budget participatif de la ville, en 2021: aménager des "écuroducs", soit des passerelles pour les écureuils au-dessus d'axes routiers de la commune. Le projet a été élu par les Avrillais. Les services techniques en ont donc étudié la faisabilité en suivant les conseils de la Ligue de protection des oiseaux. Trois lieux de passage ont été retenus aux abords du parc Verdun et du stade Delaune, où de nombreux écureuils (vivants ou morts) ont été comptabilisés. Trois "ponts aériens", installés en juin par des spécialistes, ont été inaugurés en septembre. Reste maintenant aux écureuils à trouver le chemin. Des mangeoires les attireront bientôt vers ces trajectoires et des caméras permettront de les observer. Les images intéressantes devraient être mises en ligne par la mairie. L'équipement rejoint l'objectif de sensibiliser à la biodiversité. Angers Loire Métropole propose également cette année une campagne d'observation des espèces animales du territoire: pour l'écureuil, le rendez-vous est donné en octobre 2025. Pourquoi pas sur les écuroducs d'Avrillé? ■

Dans l'atelier des décors de Soleils d'hiver

Le ponçage à la tronçonneuse est une pratique que l'on ne saurait recommander au quotidien, mais que Tony Baunez maîtrise à la perfection. *"C'est une technique qu'on utilise pour les larges surfaces planes, mais pour les petits détails le papier de verre reste plus adapté."* En cette froide journée de mi-novembre, c'est le buste de la maman yéti qui fait l'objet de ses soins attentifs. Avec les autres membres de la famille (le père, le fils et même le chien), elle est la vedette de l'édition 2024 de Soleils d'hiver, à Angers, visible place du Ralliement dans sa boule à neige géante. Une création des plus originales, sortie tout droit des ateliers municipaux, tout comme le chalet du Père Noël ou encore la maison de pain d'épices visible placette Saint-Aubin. À la baguette de ces réalisations, deux employés de la Ville, "menuisiers-constructeurs de décor", dotés d'une imagination débordante



Tony Baunez, responsable des ateliers-décors de la Ville, façonne à la tronçonneuse le buste de la maman yéti, l'une des nouveautés de Soleils d'hiver.

et de solides talents de touche-à-tout. *"Nous avons tous les deux un parcours d'auto-entrepreneur, qui nous a amenés à développer des compétences diversifiées"*, explique Victor Frémondrière. Auxquelles s'ajoute un indéniable sens pratique: *"Pour la maison de pain d'épices, nous sommes partis d'une aquarelle de Tony et on s'est mis au travail."* Le tout sans plan détaillé ni cotes millimétrées. *"Quand on ne sait pas trop comment s'y prendre, il nous arrive de faire des modèles sur ordinateur"*, concède l'artisan.

300 m linéaires de guirlande

Pour la famille de yétis, le duo est parti de blocs de polystyrène à forte densité, sculptés et renforcés par endroits d'armatures métalliques. *"Ce matériau a l'avantage d'être facile à travailler, finalement assez résistant et surtout très léger"*, détaille Tony. Destinées à être installées dans l'espace public pour

des présentations temporaires, les réalisations de l'atelier-décors doivent en effet être faciles à transporter et à stocker, surtout lorsqu'elles ont vocation à être utilisées plusieurs années. La chevelure argentée des yétis a posé davantage de problèmes: *"Après réflexion nous sommes partis sur des guirlandes à franges"*, explique Victor. *Mais ça n'a pas été simple à trouver, surtout dans la quantité requise. On en a quand même utilisé 300 m linéaires..."* S'agissant de la sphère transparente qui accueille la famille, elle a été achetée auprès d'une société spécialisée dans les structures gonflables. Visible jusqu'au 5 janvier sur le marché de Soleils d'hiver, la famille yéti complète la collection de décors de Noël réalisés par les ateliers municipaux, avec l'objectif de présenter chaque année une nouvelle création. Victor et Tony n'ont pas fini de faire parler leur imagination. ■



La famille yéti sera visible place du Ralliement.

À L’AFFICHE

Premiers plans

ANGERS

Toutes les sorties sur
angers.fr/agenda et
l’appli Vivre à Angers

MOTEUR, ÇA TOURNE!

La 37^e édition du festival de cinéma Premiers Plans se tiendra du 18 au 26 janvier, au centre de congrès, à Angers, au Grand-Théâtre, au Quai et dans les cinémas de la ville. Seront à l’honneur les réalisateurs Alain Guiraudie (*L’inconnu du lac*, 2013) et Nicolas Philibert (*Être et avoir*, 2002), ainsi que la comédienne Jeanne Balibar (César de la meilleure actrice en 2018 pour *Barbara*, de Mathieu Amalric). La manifestation rendra également hommage au maestro italien Federico Fellini avec une rétrospective en copies restaurées de huit de ses œuvres. Le thème officiel, “Voisins, voisines”, offrira au public l’occasion de (re)découvrir une vingtaine de longs-métrages dont *Fenêtre sur cour*, *Delicatessen* ou encore *Edward aux mains d’argent*. En compétition, près de 100 films seront projetés dans sept sections, sous le regard des jurys et du public. premiersplans.org

ANGERS POUR VOUS MAJORITÉ

De l'audace face aux enjeux budgétaires

De l'avis général, Angers est une ville reconnue par de nombreux classements pour sa qualité de vie, son dynamisme économique, sa vie étudiante, son engagement écologique. Tout cela est le fruit de l'histoire de notre ville, mais aussi de la politique ambitieuse menée depuis 10 ans.

Au quotidien, la majorité municipale Angers Pour Vous s'engage pour offrir à chacune et à chacun un haut niveau de service public tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages.

Cet équilibre, subtil, c'est celui que nous tenons depuis 2014 et que nous poursuivons encore en 2025, une année, c'est certain, qui appellera à l'audace en matière budgétaire.

Depuis 2022, et même dès 2020, la conjoncture économique se dégrade avec une inflation galopante qui touche chaque Français comme les collectivités territoriales. À cela s'ajoutent la nécessaire régulation des dépenses publiques et la lutte contre l'envolée de la dette au niveau national.

Face à ce constat, nous faisons de chaque euro dépensé un euro utile. Nous avons été clairs en 2014, lors de notre élection: pas de hausse d'impôt, des investissements pour le quotidien des Angevins, un soutien à la création d'emplois sur le territoire et des solidarités toujours renforcées.

Après un audit financier lors de notre prise de fonction, nous avons stoppé le scandale de Biopole qui coûtait des dizaines de millions d'euros à cause d'une lecture idéologique de l'écologie, loin des réalités du terrain, nous avons vendu les logements de fonction, rationalisé la gestion des bâtiments.

Nous avons tenu notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le taux de la taxe foncière est le même à Angers depuis 2014.

Nous avons, en 10 ans, investi 1,5 milliard d'euros pour la Ville et Angers Loire Métropole. Cet argent améliore votre quotidien, vos déplacements avec le tramway, l'école de vos enfants, les crèches, les centres de loisirs, les places de la ville. Cet argent public soutient nos entreprises, nos artisans, nos commerces, vos emplois, sans jamais augmenter vos impôts.

Cette politique d'investissements c'est aussi le Territoire intelligent qui permet de réduire nos dépenses d'éclairage public et nos factures de chauffage, la rénovation des bâtiments et des écoles pour payer moins d'énergie.

Notre politique budgétaire depuis 10 ans, c'est aussi plus d'argent versé au CCAS pour mieux accompagner les plus fragiles et ne laisser personne au bord du chemin.

Notre politique budgétaire depuis 10 ans permet aussi de renforcer la présence d'adultes dans les écoles aux côtés des enseignants, mais aussi plus de policiers sur le terrain.

En 10 ans, nous avons tenu nos engagements, amélioré le cadre de vie, transformé la ville, sans renoncer à nos ambitions pour le territoire.

Cela a été rendu possible aussi par la qualité et l'engagement des agents de la Ville, d'Angers Loire Métropole et du CCAS.

C'est parce que le contexte appelle plus que jamais au dépassement de soi, que notre majorité fait le choix de l'audace pour conduire ses budgets, année après année. Ce sera encore le cas en 2025.

Un budget pour faire d'Angers une ville à vivre. Une ville d'équilibre, attentive, inventive et audacieuse.

Pour Angers, pour vous, nous demeurons à votre service.

Les élus de la majorité municipale Angers Pour Vous

AIMER ANGERS, ANGERS ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, ANGERS EN COMMUN

MINORITÉS

Oui à la cohésion sociale, non à l'austérité!

En plein débat parlementaire sur le projet de loi de finance 2025, nous souhaitons interpeller le gouvernement et la majorité angevine sur le danger pour notre collectivité que représenterait une ponction financière conséquente sur nos recettes sans concertation préalable.

La situation est préoccupante, car cette menace, si elle était mise à exécution, aurait un impact majeur sur l'ensemble des politiques municipales. Elle toucherait fortement notre tissu associatif et la vie locale: accès à la culture et au sport, accueil des enfants, des personnes âgées...

En outre, de nombreux fonds permettant aux collectivités d'investir concrètement dans la transition écologique et climatique sont déjà amputés au niveau national: - 1 milliard d'euros pour le Fonds vert, - 300 millions d'euros pour le Fonds chaleur, idem pour le Fonds mobilités actives (plan vélo)...

Autant de suppressions qui vont avoir des conséquences délétères pour notre territoire.

De plus, la présidente de la Région Pays de la Loire Christelle Morançais a

annoncé un plan de coupes budgétaires de 100 millions d'euros qui conduira à des réductions drastiques des subventions aux acteurs sportifs, culturels mais aussi aux acteurs de la solidarité ou pour les droits des femmes.

Les conséquences d'une telle décision pour notre collectivité pourraient être dramatiques. L'existence même de certaines structures, dont l'action contribue clairement aux services publics, est menacée par ces baisses inconsidérées des subventions régionales.

Combien d'emplois seront ainsi condamnés?

Les associations sont essentielles pour assurer la cohésion sociale dans notre ville et sont complémentaires de l'action municipale.

Nous ne pouvons accepter ce risque de briser ce qui fonde notre bien commun et souhaitons que Christophe Béchu, proche de Christelle Morançais, mais aussi les conseillers régionaux de la majorité municipale interviennent pour contrer ces décisions régionales qui vont impacter considérablement notre territoire.

La crise financière actuelle, provoquée par le précédent gouvernement, ne doit pas entraîner une détérioration des services publics. Plus que jamais, la concertation et la transparence des décisions budgétaires lors des prochains débats municipaux nous paraissent indispensables.

Les élu.e.s de gauche et écologiste à votre rencontre!

Comme nous nous y étions engagés lors de notre réunion publique du 2 octobre, et après les quartiers de la Roseraie et des Hauts-de-Saint-Aubin, nous venons à votre rencontre **le 12 décembre à Monplaisir et le 15 janvier dans le centre-ville.**

Vous avez envie de nous rejoindre? N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: 2026.angers@gmail.com

Silvia CAMARA-TOMBINI, Yves AUREGAN, Claire SCHWEITZER, Rachel CAPRON, Anthony GUIDAULT, Marielle HAMARD, Sonia PORTENGUEN, Elsa RICHARD et Céline VERON

Le premier ingénieur horticole de la ville

ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 26 F1 28.



Étang Saint-Nicolas, par Frustie Monte Casallo.



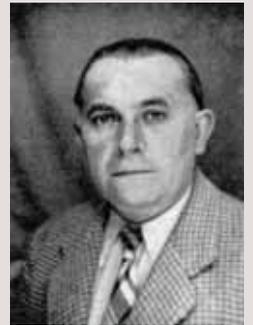
"Effet de nuit sur le vieux port de Marseille", carte postale envoyée par Arthur Dandalle le 17 avril 1944.

ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 1 0 587.

Depuis le Second Empire, le nombre de jardins publics à Angers n'a cessé d'augmenter. Leur gestion est rattachée en 1929 au service de la Voirie, sous la direction d'un ingénieur des ponts et chaussées: Jean-Baptiste Dupic. Lors de son départ à la retraite en 1938, il est remplacé par un jeune ingénieur issu de l'École nationale d'horticulture de Versailles: Arthur Dandalle. C'est un Picard. Son père est jardinier chef des Palais nationaux à Trianon. Il arrive donc à Angers le 1^{er} mai 1938, recruté à titre provisoire comme conservateur des cimetières. Après huit mois de probation et un concours où on ne lui épargne rien, il est nommé directeur des Jardins, Promenades et Cimetières le 29 décembre. Son service est peu doté: 23 agents pour 23 ha de parcs (sans compter les parcs de Saint-Nicolas), 25 km d'avenues, 8 200 arbres, alors que celui de Rennes compte un effectif deux fois et demi plus important pour le même volume

de travail. Conclusion d'un adjoint au maire: "Angers est actuellement une des villes de France qui fait le moins pour ses jardins." Arthur Dandalle n'aura de cesse d'y remédier, pour inscrire Angers parmi les villes les plus fleuries de France. Il n'aura de cesse aussi de conquérir son indépendance par rapport à la Voirie. Longtemps, on le considère comme un "jardinier" qu'on ne consulte qu'après exécution des projets. Il doit se battre continuellement pour faire entendre sa voix. Un paysagiste municipal à Angers, ce n'était pas ordinaire. À telle enseigne que, jusqu'au décès du paysagiste parisien René-Édouard André en 1942, il n'a pas son mot à dire dans l'aménagement des parcs de l'étang Saint-Nicolas. Des actions risquées pendant la guerre - reconnaissance et photographie des corps des fusillés inhumés au cimetière de l'Est - conduisent Arthur Dandalle à se réfugier à Marseille en 1944. Il revient à Angers en 1946 où sa compétence

Arthur Dandalle, photographie publiée par le docteur Hébért de La Rousselière dans son "Histoire des jardins d'Angers", 1947.



indiscutée aplanit sa route. On lui doit un fleurissement très large de la ville, une roseraie, le fleuriste municipal, la poursuite de l'aménagement des rives de l'étang Saint-Nicolas, la prise en charge de l'Arboretum... Il décède à Angers le 31 octobre 1980, inhumé au cimetière de l'Est dont il s'était beaucoup occupé. Ce fut un grand serviteur de la Ville. ■

I SYLVAIN BERTOLDI
Conservateur des Archives d'Angers

+ la chronique intégrale sur archives.angers.fr



ANGERS

SOLEILS D'HIVER

28 nov. 2024
5 jan. 2025

